

Commune de CHAON (Loir-et-Cher)
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 MARS 2015

Le vingt six mars deux mil quinze, à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM. Patrick MORIN, , Patrick SCIOU, Eric LASSERRE, Guy MARCHAND, Mme Maryse FRIQUET, MM Thierry PFOHL, Bernard VANNIER, Mme Christelle AUPY.

Etaient absents excusés : Alain PAVEAU (pouvoir à Mme FRIQUET), Roch HOLLANDE. (pouvoir à M. SCIOU)

Convocation : 19 mars 2015

Mme Christelle AUPY a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- Compte de gestion et administratif 2014 - Budget principal
- Affectation des résultats pour le budget principal
- Subventions
- Vote des taux d'impositions des 3 taxes locales
- Budget primitif 2015 principal
- Compte de gestion et compte administratif 2014 - Budget assainissement
- Budget primitif 2015 - Budget assainissement
- Rénovation et mise en conformité de l'éclairage public
- Informations et questions diverses

Le Maire propose une extension à l'ordre du jour :

- Délibération de principe pour acquisition

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal 13 février 2015

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, ADOPTENT le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 février 2015

Le Maire rappelle que les chiffres ont été vus en parallèle avec Monsieur CHAUVET trésorier à Lamotte Beuvron et la commission des finances (membres du conseil).

Comptes de Gestion et Administratif 2014
Budget principal

Après présentation des comptes de gestion et administratif du budget principal de l'année 2014, et après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard VANNIER les approuve dont une abstention (M. PFOHL), à savoir :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	397 647.00 €
- Recettes réalisées.....	405 549.15 €
- Dépenses réalisées.....	348 998.33 €
- Excédent de fonctionnement.....	56 550.82 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	482 667.00 €
- Recettes réalisées.....	327 844.17€
- Dépenses réalisées.....	356 771.69 €
- Déficit d'investissement.....	28 927.52 €

Affectation du résultat 2014 – budget principal

Après avoir entendu le compte administratif 2014 approuvé ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice (*résultat de clôture*),
Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de :	56 550.82 €
- Un déficit cumulé d'investissement de :	18 051.38 €
- Un reste à réaliser en dépenses de :	0.00 €
- Un reste à réaliser en recettes de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- ✓ A titre obligatoire **56 550.00 €** (56 550.82 €) au compte 1068 pour couvrir le besoin de la section d'investissement pour 2015.
- ✓ Le déficit d'investissement reporté **18 052.00 € (18 051.38 €)**
à la ligne 001 (dépenses)

Vote des taux d'impositions des 3 taxes pour 2015

Le Maire propose un maintien des taux d'imposition en vigueur.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir les taux actuels,
à savoir :

Taxes	Bases d'imposition Prévisionnelle 2015	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	583 000	10.92 %	63 664 €
Taxe foncière (bâti)	346 100	20.91%	72 370 €
Taxe foncière (non bâti)	22 900	66.09 %	15 135 €
Produit attendu pour 2015			151 169 €

Subventions – année 2015

Groupement de vulgarisation agricole	77.00 €
Les Rouges Gorge de Souvigny	155.00 €
PAIO (Mission Locale)	155.00 €
Sologne Nature Environnement	155.00 €
UCPS	155.00 €
Associations des conciliateurs de justices	155.00 €
CCAS (commune de Chaon)	100.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Budget primitif 2015 – budget principal

Le total du budget principal pour l'exercice 2015 s'élève à :

- **Dépenses** **564 957.00 €**
- **Recettes** **564 957.00 €**
- La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **210 350.00 €**
- La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **354 607.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

Comptes de Gestion et Administratif 2014 **Budget annexe assainissement**

Après présentation des comptes de gestion et administratif du budget annexe de l'assainissement de l'année 2014 et, après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Bernard VANNIER les approuve à l'unanimité,

Fonctionnement :

- Dépenses et recettes prévues :.....	75 735.00 €
- Recettes réalisées.....	25 068.54 €
- Dépenses réalisées.....	16 002.35 €
- Excédent de fonctionnement.....	9 066.62 €

Investissement :

- Dépenses et recettes prévues	74 846.00 €
- Recettes réalisées.....	25 418.59 €
- Dépenses réalisées.....	17 499.97 €
- Excédent d'investissement.....	7 918.62 €

Affectation du résultat 2014 - Budget annexe assainissement

Après avoir entendu le compte administratif 2014 du budget de l'assainissement, approuvé ce jour.

Statuant sur l'affectation du résultat de cet exercice,

Constatant que ce compte administratif présente :

- Un excédent cumulé d'exploitation de :	55 426.15 €
- Un excédent cumulé d'investissement de :	14 472.17 €
- Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	0.00 €
- Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	0.00 €

Décide d'affecter le résultat excédentaire de 2014 pour l'année 2015, à savoir **69 898.32 €** :

- L'excédent d'investissement à la section d'investissement **14 472.00 €** (14 472.17 €) à la ligne 001 (recette)
- L'excédent de fonctionnement reporté à la ligne 002 (recette) **55 426.00 €** (55 426.15 €).

Budget Primitif 2015 – budget assainissement

Le total du budget principal pour l'exercice 2015 s'élève à :

- dépenses :	155 072.00 €
- recettes :	155 072.00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : **77 092.00 €**
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de : **77 980.00 €**

Approuvé à l'unanimité.

Rénovation et mise en conformité de l'éclairage public

Le Maire fait part aux membres du conseil du devis présenté par l'entreprise CITEOS concernant la rénovation et la mise en conformité de l'éclairage public : route de Vouzon, rue des Bruyères et rue des Genêts pour un montant de 5 605.00 € HT.

Ce devis comprend :

Route de Vouzon :

Fourniture et pose de 6 lanternes "Eclat 100w SHP" bi-puissance

Fourniture et pose de 6 coffrets

Rue des Bruyères et rue des Genêts :

Fourniture et pose de 7 lanternes "Eclat 70w SHP" bi-puissance

Fourniture et pose de 7 coffrets

Y compris câblage jusqu'au coffret.

Le Maire fait part également aux membres que lors de la commission permanente en date du 5 février 2015, le Conseil Général a octroyé à la commune une subvention d'un montant de 4 484.00 € pour les dits travaux au titre de la Dotation de Solidarité Rurale de l'année 2015.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise CITEOS pour un montant de 5 605.00 € HT
- DONNE tous pouvoirs au maire à cet effet
- REMERCIE le conseil Général de l'aide versée à la Commune au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Délibération de principe pour acquisition

Le maire fait part aux membres du conseil, que les parcelles cadastrées C 390 - C 066 et C 388 ont été mises en ventes par M. Florin Richard (héritier).

Ce terrain peut constituer une réserve foncière intéressante pour l'avenir de la commune.

L'achat définitif de ces parcelles fera l'objet d'une autre délibération.

A la suite d'une discussion avec tous les membres, le conseil donne tous pouvoirs au maire pour la négociation de l'affaire en vue de l'achat du terrain avec le vendeur.

Questions et informations diverses

Pose de chicanes provisoires - route de Pierrefitte

Afin de sécuriser au maximum cet endroit fréquenté par les enfants et dans le but de ralentir davantage les véhicules venant de Pierrefitte, des chicanes provisoires seront installées par le service des routes du Conseil Départemental.

Maison du braconnage : Le maire informe les membres du conseil de l'embauche provisoire d'un agent culturel pour la période estivale à compter du 1er avril 2015 en remplacement de Mélanie Lambert en congé parental. De plus, cette personne a les qualités requises (master communication) pour assurer la promotion du musée.

Trottoirs Grande Rue : réalisation prochaine. Le choix de l'entreprise est en cours.

Le maire informe le conseil de sa rencontre avec le Père Pichon concernant l'implantation d'une ancienne croix rénovée par monsieur Pivois. Après en avoir discuté, les membres du conseil décident d'implanter cette croix aux alentours du cimetière. Une décision définitive sera prise prochainement en accord avec le Père Pichon.

Séance levée à 19h07

Le Maire,
Patrick MORIN